

MOTOCONDUITE

296 Av du Mont Cenis
73300 St Jean de Maurienne
Tél. Port.: 07 67 21 12 93
Mail: motoconduite@gmail.com
Siret: 908 874 423 00019
Agrt: E 2207300010
N° de déclaration d'activité : 84730285573



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Parcours d'un Candidat de l'inscription jusqu'au permis

1. L'heure d'évaluation :

Avant de signer un contrat, l'élève doit réaliser une heure d'évaluation afin de connaître son niveau et d'**avoir une estimation sur le volume de sa formation.**

Pour **acquérir des bases solides et une anticipation à toute épreuve** pour espérer réussir le permis de conduire.

2. Signature du contrat :

Après avoir accepté le volume de formation proposé par l'enseignant, l'élève peut signer son contrat pour officialiser son inscription.

L'auto-école s'engage à former l'élève avec le nombre d'heures décrit et à le présenter aux examens de code et de conduite.

Mais attention, l'élève s'engage aussi envers l'auto-école pour être assidu dans son travail. Informer l'élève que le nombre de leçons prévues au début peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de sa progression, le moniteur s'adapte à chaque élève pour lui transmettre au mieux son savoir.

3. La formation au code :

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

4. La formation à la conduite :

Informez l'élève que l'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 grilles de Compétences, ces grilles comprennent des objectifs et même des sous-objectifs qu'il faudra tous valider pour acquérir des "savoirs" et "savoir-faire" indispensables.

1. MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

5. Les Rendez-Vous Pédagogiques:

Informez l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s) que les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires et qu'ils permettent à l'enseignant de mesurer les progrès de l'élève en évaluant les comportements issus de la conduite accompagnée et de corriger certaines erreurs ou mauvaises habitudes, ou de traiter certaines insuffisances, et

d'améliorer les connaissances dans le but de développer des attitudes positives.

Il y a au minimum deux rendez-vous organisés sur deux séances de trois heures ou de trois séances de deux heures.

Le premier, entre quatre et six mois après la fin de la formation initiale et se déroule en deux parties :

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
 - La séance de conduite à une durée d'une heure, il s'agit d'une phase en circulation donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite.
2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.
 - Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit.

Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de la conduite accompagnée et se déroule en trois parties

1. Séance individuelle de conduite de 60 minutes avec un(e) enseignant(e).
 - Un entretien avec l'élève et son (ou ses) accompagnateur(s), identique au premier rendez-vous pédagogique, en utilisant en plus une carte routière au 1/250 000e ou au 1/200 000e, avec laquelle l'élève prépare un trajet comportant des parcours sur tous types de terrains (agglomération, route, et si possible autoroute) ;
 - La conduite effective, en deux parties, une première partie, d'une vingtaine de minutes, où l'élève effectue le trajet préparé, pendant ce temps, le formateur pose des questions, discute avec l'élève pour vérifier s'il est capable de gérer cette surcharge et de conserver une automatisation et une analyse correctes, puis, dans une deuxième partie d'une dizaine de minutes, l'enseignant(e) effectue une sensibilisation à l'examen du permis de conduire.
2. Séance collective d'animation en salle de 120 minutes, au plus tard quinze jours après la séance de conduite.

Cette séance d'animation est une discussion en groupe, avec une expression libre de tous les participants, sur différents thèmes de Sécurité Routière pour mettre en évidence les éléments intéressants des diverses expériences, de faciliter l'expression de chacune des personnes présentes, et donner au groupe les moyens de faire des synthèses de ce qui est dit

6. Bilan de Compétence

Expliquer à l'élève qu'il a franchi toutes les étapes, validé tous les objectifs de la formation, et que le bilan va lui permettre de se situer par rapport à l'examen du permis de conduire, l'informer du déroulement du bilan.

1. **L'épreuve du bilan dure 32 minutes**, donc, presque 2 fois moins longtemps qu'une leçon de conduite avec votre moniteur.
 - 25 minutes de conduite en ville et sur route durant ce parcours, vous aurez **5 minutes de conduite autonome**.
Ce qui signifie que l'élève devra suivre une direction par panneau.
 - L'enseignant demande à l'élève de s'arrêter pour réaliser 1 manœuvre, et profitera de cet arrêt pour poser 3 questions. 1 sur l'intérieur du véhicule, 1 sur l'extérieur et 1 question associée à celle-ci.
2. **A l'issue de ce bilan** élève devra cumuler **20 points minimum** sur **31 pour obtenir son permis de conduire**, sur ce **bilan de compétences** l'enseignant notera le résultat.
 - soit Favorable et l'élève est enfin prêt pour passer son permis de conduire.

soit Défavorable et l'enseignant définit un nombre d'heures de conduite pour arriver au niveau exigé par l'examen du permis de conduire

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation, etc.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant.

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions " d'entraînement au code " pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD ou avec un enseignant (vérifier les heures de présences de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

5 thématiques sont proposées:

Vous devez obligatoirement assister à ces 5 cours.

en fonction de votre emploi du temps, vous venez aux cours à votre rythme.

Pensez à vérifier à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique:

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prennent tout son sens la formation se déroule sous le format de l'alternance.

pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler:

-- en ville;

-- en rase campagne;

-- sur autoroute;

-- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions

FORMATION 125 cm³

La formation 125 de 7h est réservée aux titulaires du permis B depuis plus de 2 ans.

Elle comporte 2h de théorie, 2h de piste et 3h de circulation.

Un élève peut passer le permis A1 (125 cm³) dès 16 ans, qui comporte exactement les mêmes caractéristiques que le permis A2.

L'élève doit OBLIGATOIREMENT être muni :

- de bottes ou chaussures montantes - d'un pantalon (type jean) - d'un blouson manches longues - de gant homologués normes européennes - d'un casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
3. Connaître et respecter les règles de circulation
4. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.

FORMATION SUR PISTE 2 H

Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation :

1. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
2. Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
3. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité
4. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
6. Maitriser la réalisation d'un freinage
7. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
8. Maitriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
9. Maitriser les techniques d'inclinaison
10. Réaliser un freinage d'urgence

FORMATION EN CIRCULATION 3 H

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

1. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
2. Adapter l'allure aux situations
3. Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
4. Tourner à droite et à gauche
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser et être dépassé
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
4. Communiquer avec les autres usagers
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
6. Connaître les particularités des véhicules et savoir se rendre visible
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
8. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files, savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

12. Suivre un itinéraire de façon autonome
13. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
14. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
15. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
16. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
17. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
18. Pratiquer l'écoconduite

FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

La formation A de 7h est réservée aux titulaires du permis A2 depuis plus de 2 ans. Elle comporte 2h de théorie, 2h de piste et 3h de circulation.

L'élève doit OBLIGATOIREMENT être muni :

- de bottes ou chaussures montantes - d'un pantalon (type jean) - d'un blouson manches longues - de gants homologués normes européennes - d'un casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants

FORMATION THÉORIQUE 2 H :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
3. Connaître et respecter les règles de circulation
4. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permette

FORMATION SUR PISTE 2 H :

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation :

1. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
2. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
3. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité
4. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
5. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
6. Maîtriser la réalisation d'un freinage
7. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
8. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
9. Maîtriser les techniques d'inclinaison
10. Réaliser un freinage d'urgence

FORMATION EN CIRCULATION 3 H :

Apprehender la route et circuler dans des conditions normales :

1. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation pour y adapter l'allure face aux situations
2. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
3. Tourner à droite et à gauche
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
5. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser et être dépassé
3. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
4. Communiquer avec les autres usagers
5. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
6. Connaître les particularités des véhicules et savoir se rendre visible
7. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
8. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
9. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
10. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
11. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

12. Suivre un itinéraire de façon autonome
13. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
14. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
15. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
16. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
17. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
18. Pratiquer l'écoconduite

PROGRAMME DE FORMATION A1 -- A2

FORMATION THÉORIQUE:

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur, à l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

FORMATION PRATIQUE :

Ce n'est qu'après obtention de l'examen théorique général (ETG), que la formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève, un minimum de 20 leçons de conduite (par tranches de 2h consécutives) hors et en circulation est obligatoire, l'établissement sera le point de départ et d'arrivée de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule à 2 roues motorisé, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35kW (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2kW/kg et sur la sensibilisation aux différents risques de la route, Elle sera dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité mention 2 roues titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, qui pourra encadrer 3 élèves à la fois sur moto individuelle.

Quatre compétences sont enseignées selon le Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC) et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

L'élève doit OBLIGATOIREMENT être muni :

- de bottes ou chaussures montantes - d'un pantalon (type jean) - d'un blouson manches longues - de gants homologués normes européennes - d'un casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants.

PROGRAMME DE FORMATION REMC

4 compétences globales – 38 compétences associées

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation :

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
3. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
4. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité
5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
6. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
7. Maîtriser la réalisation d'un freinage

8. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
9. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
10. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
11. Maîtriser les techniques d'inclinaison
12. Réaliser un freinage d'urgence

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

13. Connaître et respecter les règles de circulation
14. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
15. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
16. Adapter l'allure aux situations
17. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
18. Tourner à droite et à gauche
19. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
20. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

21. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
22. Croiser, dépasser et être dépassé
23. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
24. Communiquer avec les autres usagers
25. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
26. Connaître les particularités des véhicules et savoir se rendre visible
27. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
28. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
29. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
30. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
31. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

32. Suivre un itinéraire de façon autonome
33. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
34. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
35. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
36. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
37. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
38. Pratiquer l'écoconduite

PROGRAMME DE FORMATION AM-BSR

PUBLIC CONCERNE :

Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile.

- Les personnes nées avant le 1er janvier 1988, qu'elles soient ou non titulaire d'un permis de conduire sont autorisées à conduire un cyclomoteur de 50 cm³ ou 4 kw ou une voiturette sans formalité particulière.
- Pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1988, elles doivent être titulaires :
 1. Soit d'une catégorie du permis autre que la catégorie AM,
 2. Soit de la catégorie AM (obligatoire pour un jeune atteignant 14 ans),
 3. Soit d'un titre équivalent délivré par un État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen .

Avec le BSR ou les permis de conduire obtenus avant le 19 janvier 2013, il est possible de conduire des cyclomoteurs ou quadricycles légers uniquement en France.

La catégorie AM du permis permet de les conduire dans tous les pays de l'Union européenne.

En cas d'invalidation, de suspension ou d'annulation du permis de conduire, la catégorie AM du permis permet de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger sauf si une sanction judiciaire a étendu l'interdiction de conduire à ces véhicules

VÉHICULES CONCERNÉS :

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR).

Elle n'entre pas dans le régime du permis à points.

Elle permet de conduire :

1. un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kW (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse,
- ou
2. Un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

Le suivi de l'option cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger à moteur.

LA FORMATION

Cette formation comprend cinq séquences dispensées sur un volume horaire total de 8 heures, au minimum.

Elle se déroule sur deux jours, au minimum, à raison d'un maximum de 4 heures par jour.

Les séquences se déroulent dans l'ordre suivant :

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route)
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques.

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

FORMATION THÉORIQUE 1 H :

La sensibilisation aux risques est diffusé par un support média DVD au sein de l'établissement.

Une 1ère partie de la formation théorique est abordée au collège

- Elle porte sur les règles de sécurité routière et est validée par l'attestation scolaire de sécurité routière en classe de 5e (pour l'ASSR1) et en classe de 3e (pour l'ASSR2).
Pour un jeune non scolarisé ou en apprentissage, cette formation théorique est validée par l'attestation de sécurité routière (ASR).
L'ASSR 1 ou 2 ou L'ASR est obligatoire pour s'inscrire à la formation AM et n'autorise pas le jeune à conduire un véhicule à moteur.

Une 2^{ème} partie est abordée à l'école de conduite

- Elle porte sur la sensibilisation du jeune à l'égard de soi et des autres usagers de la route.
La personne en formation apprend ainsi à se rendre détectable auprès des autres usagers.
Elle est aussi sensibilisée à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).
Elle apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence ainsi que les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.
Elle se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

Formation pratique hors circulation (« sur plateau ») 2 H :

Elles sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables :

- Huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...
La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter.
- Le futur usager est enfin sensibilisé à bien positionner son regard avant de virer ou de tourner.
- Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Formation pratique en circulation :

Cette dernière partie se fait en et hors agglomération sur les voies ouvertes à la circulation publique.

- A son issue le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds.
- Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration.
- Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.

A la fin de la formation, vous recevez une attestation de suivi, option cyclomoteur ou option quadricycle léger à moteur.

L'attestation de suivi de la formation vous autorise à conduire un véhicule correspondant pendant 4 mois.

- Au-delà de ce délai, vous devez posséder la catégorie AM du permis.

Durée et contenu des séquences

Séquence 1: Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée: 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- Permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement, faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2: Formation à la conduite hors circulation

Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles, la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité, la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements -- Leurs Rôles:

Les équipements :

- Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.
- Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.
- Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.
- Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Leurs rôles :

- Protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.
- Spécifique quadricycles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. La découverte des principaux organes du véhicule

Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité Le tableau de bord :

- compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.
- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation:

- La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)
- Le réglage du/des rétroviseur(s).
- La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.
- Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.
- Pour les cyclomoteurs :
 - le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager),
 - le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule

- Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).
- Pour les cyclomoteurs, exercices avec et sanspassager, maintien de la stabilité.
- Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3: Apports théoriques (code de la route)

Durée : 30 minutes

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.

Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :

- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique :

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes:

- démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation;
- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...);
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner.

- Précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur ;
- Avant de s'arrêter ou de stationner, rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;
- Pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure ;
- Spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...)

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter, le cas échéant, et repartir ; dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...);
- adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

Séquence 5: sensibilisation aux risques

Durée minimale:1 heure

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.
Si les conditions le permettent, cette séquence est collective.
Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite défini à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

- informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal

